



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 120751

Texte de la question

M. Éric Jalton alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur les usurpations d'identité sur le net qui connaissent une augmentation exponentielle. En effet, des tiers n'hésitent pas à utiliser frauduleusement les courriels qu'ils collectent sur la toile par des voies et moyens détournées, à des fins commerciales ou encore pour réclamer de l'argent à l'ensemble des contacts de la victime de l'usurpation, elle y compris. Dans le meilleur des cas, celle-ci s'en rend compte et peut en avertir ses connaissances. Mais lorsque ce n'est pas le cas, l'usurpation peut donner lieu à des situations cocasses et à des quiproquos divers. Malheureusement, elle peut également être à l'origine de situations interpersonnelles difficiles voire conflictuelles lorsqu'elle n'est pas connue. En outre, cette usurpation pose le problème de la réception effective des e-mails envoyés au véritable destinataire et de leur confidentialité qui n'est donc plus garantie. Il lui demande si cette question le préoccupe et quelles dispositions il compte prendre pour lutter efficacement contre ces atteintes manifestes au secret des correspondances et autres collectes illicites de données.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120751

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11231

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)